

Année 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°985
SEANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Karl Olive, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Josette Jean, Alexandre Joly, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Élodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Hélène Brioix-Feuchet (pouvoir à Catherine Arenou), Anne Capioux (pouvoir à Karl Olive), Élisabeth Guyard (pouvoir à Jean-Noël Amadéi), Didier Jouy (pouvoir à Josette Jean), Joséphine Kollmannsberger (pouvoir à Ghislain Fournier), Guy Muller (pouvoir à Cécile Dumoulin), Laurence Trochu (pouvoir à Michel Laugier).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRÉSIDENT – Un groupe d'élèves délégués du collège de la Mauldre à Maule assiste ce jour à notre séance. Nous leur souhaitons la bienvenue.

En application du code général des Collectivités Territoriales, la délibération de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 doit être signée par tous les élus présents à la séance au cours de laquelle il est procédé à son adoption.

Nous vous distribuons sur table le rapport annuel d'activité des services du Département, qui a été réalisé, à l'initiative du Directeur général des services, par COGITE, un groupe de jeunes cadres du Département. Il est complet et très pédagogique. Je vous invite à le découvrir et le conserver.

La liste des marchés supérieurs à 4000 euros HT et des avenants notifiés entre le 19 septembre et le 10 novembre 2018 est remise sur table et n'appelle pas de commentaires.

Décision modificative N°1-2018

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Mes chers collègues, il convient par cette décision modificative d'apporter des ajustements de crédits ouverts lors du budget primitif voté le 26 janvier 2018. Ce budget de 1,636 milliard d'euros se répartissait en 1,193 milliard d'euros de fonctionnement et 443 millions d'euros en investissement. Il avait été corrigé par l'affectation des résultats de 2017 lors du budget supplémentaire voté en juin 2018, ce qui avait permis de l'abonder de 342 millions d'euros : 154 millions d'euros en investissement et 188 millions d'euros en fonctionnement.

Cette nécessaire décision modificative est modique, ce qui traduit d'une part une bonne exécution budgétaire et d'autre part la qualité des prévisions réalisées dans le cadre du budget primitif.

Concernant le fonctionnement, il vous est proposé d'ajouter une recette de 1 million d'euros provenant de la dotation exceptionnelle de l'Etat dite Cazeneuve, donnée dans le cadre de la prestation relative aux mineurs non accompagnés. Cette correction vient du fait que 85 mineurs supplémentaires ont été accompagnés en 2018 par rapport à 2017. Nous devons également inscrire 500 000 euros de dépenses supplémentaires, qui se répartissent en 400 000 euros d'admissions en non-valeur (trop perçus non recouverts de R.S.A. et de R.M.I.), 200 000 euros d'ajustement à la baisse de dépenses de péréquation D.M.T.O. et 300 000 euros de dotations et provisions aux amortissements.

Cela permet d'affecter 500 000 euros supplémentaires à la section d'investissement en autofinancement, et de réduire le niveau d'emprunt du même montant.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5812 est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative N°1 -2018 Clôture des AP

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Cette décision modificative concerne les autorisations de programmes, modifiées par la décision précédente et par leur mise à jour. Le stock des autorisations de programme pour les années à venir est de 4,3 milliards d'euros et est modifié de 3,8 millions d'euros, essentiellement par des mouvements entre familles d'autorisations de programme relatives aux collèges. Nous passons en effet 27 millions d'euros d'une famille d'autorisation de programme destinée aux collèges à une autre famille intitulée « plan de rénovation urbain des collèges ». Par ailleurs, nous clôturons certaines anciennes autorisations de programme pour 2,145 millions d'euros, à la demande de la chambre régionale des comptes.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5845 est adoptée à l'unanimité.

Délibération complémentaire à la provision Fond de Solidarité au Logement (FSL)

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit de voter un complément de provisions relatif au F.S.L. Il nous avait été transféré par la C.A.F. le 1^{er} janvier 2017 et il est destiné à accorder des prêts d'aide à l'accession au logement. Ces prêts présentent des risques de non remboursement, qui sont évalués à 6 %. Lors du transfert de la C.A.F. vers le Conseil départemental, 210 000 euros étaient inscrits en provision. Nous avons depuis réalisé 3,561 millions d'euros de prêts supplémentaires en 2018. Il convient donc d'ajuster le niveau de provisions dans le respect de la règle des 6 % et de le porter à 410 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5833 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 4 contrats ruraux pour les communes de Boinville-le-Gaillard, Breuil-Bois-Robert, Perdreauxville et Toussus-le-Noble

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Je vous présente aujourd'hui quatre contrats ruraux, qui concernent :

- Boinville-le-Gaillard, pour quatre opérations : la réfection de la mairie-école, le réaménagement de la place du monument aux morts, la mise aux normes de la salle polyvalente et la création d'un chemin piétonnier, pour un financement de 247 740 euros et une subvention du Département de 74 322 euros ;
- Breuil-Bois-Robert, pour quatre opérations (la commune a été assistée dans l'élaboration de ce contrat par Ingénieur'Y) : la réhabilitation de la mairie, la restauration de l'église pour une première tranche, le réaménagement du cimetière et la construction d'ateliers municipaux pour un financement de 370 000 euros et une subvention du Département de 111 000 euros ;
- Perdreauxville, pour deux opérations (la commune a été assistée dans l'élaboration de ce contrat par Ingénieur'Y) : l'extension de la salle communale et la restructuration de l'école, pour un financement de 370 000 euros et une subvention du Département de 111 000 euros ;
- Toussus-le-Noble, pour une opération : le réaménagement du cœur du village pour un montant de 417 139 euros et une subvention départementale de 111 000 euros, augmentée d'une extension de 14 142 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5824 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 2 "départemental équipement" pour les communes des Clayes-Sous-Bois et de Saint-Arnoult-en-Yvelines et adoption de 2 avenants au "contrat départemental" pour les communes de Bailly et de Beynes

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Je vous présente deux « départemental équipement » et deux avenants au « contrat départemental ». Les deux premiers concernent :

- Clayes-Sous-Bois : il s'agit d'une vaste opération de reconstruction de la halle du marché aujourd'hui vétuste et qui sera entièrement réaménagée pour un montant total de 2,68 millions d'euros, avec une subvention du Conseil départemental de 600 000 euros ;
- Saint-Arnoult-en-Yvelines : il s'agit de la construction d'une maison de la jeunesse, de la culture et des sports (pour un montant de 1,62 million d'euros) et de la réhabilitation de bâtiments scolaires (pour un montant de 635 000 euros) avec une subvention du Conseil départemental de 600 000 euros ;

Les deux avenants concernent :

- Bailly : la ville avait obtenu un contrat départemental en 2015 avec cinq opérations. Trois d'entre elles ont été réalisées, mais les deux dernières sont remises en question, à savoir l'aménagement de la maison de la famille et l'aménagement extérieur du pôle culture Jean-Pierre Rey. L'arrivée de la future ligne du Tram 13 a amené la commune à privilégier l'installation et la création d'une micro-crèche. Le pôle culturel profitera quant à lui d'un aménagement plus réduit. La commune propose de remplacer l'aménagement de la maison de la famille par la création d'une micro-crèche et de revoir l'aménagement du pôle culturel à la baisse. Ces modifications n'entraînent aucune modification financière au contrat ;
- Beynes : la ville avait signé un contrat en 2016 pour trois opérations. Deux d'entre elles ont été réalisées (la restructuration et l'extension du centre culturel La Barbacane et la réhabilitation de l'école maternelle Charles Perrault). La commune souhaite remplacer la réhabilitation du gymnase Philippe Cousteau par la mise aux normes de l'office de l'école Victor Duruy et la mise en conformité de l'école de musique/maison des associations. Cela entraîne une modification du contrat départemental et une diminution de la subvention totale accordée par le Conseil départemental, qui passe de 390 000 euros à 294 300 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5825 est adoptée à l'unanimité.

Prorogation du schéma départemental de l'eau

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Le 18 octobre 2013, le Conseil général avait adopté le schéma départemental de l'eau pour 5 ans. Ce schéma a notamment contribué à la modernisation et la mise en conformité des stations d'épuration des Yvelines. 70 ont été remises aux normes ou créées sur un total de 102. 18,2 millions d'euros ont été engagés dans le cadre de ce schéma départemental de l'eau. A partir de 2020, les compétences « eau et assainissement » basculent vers les intercommunalités. Pendant cette période de transition, il vous est proposé de proroger jusqu'à la fin de l'année 2019 le schéma départemental de l'eau pour les communes rurales, sous trois conditions : une consultation des entreprises lancée avant le 31 décembre 2018, un engagement financier du Conseil départemental au fur et mesure de l'avancée des dossiers dans la limite de l'autorisation de programme votée en 2013 et qui s'élevait à 25 millions d'euros et enfin une date limite de dépôt des dossiers complets fixée au 30 juin 2019. Il vous est proposé de proroger le schéma départemental de l'eau dans les conditions exposées précédemment et d'approuver le règlement de ce schéma départemental.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit davantage d'une mesure d'ordre qui prolonge une politique ancienne qu'un grand virage.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-5827 est adoptée à l'unanimité.

Territoire d'action départementale Seine Aval. Appel à projets 2019. Politique de la Ville et développement social urbain

Catherine ARENOU, *rapporteur* – La délibération du 27 janvier 2017 avait mis en place la dotation sociale globale sur les territoires d'action départementale. Il vous est proposé d'approuver pour le territoire de Seine Aval l'appel à projets pour l'année 2019. Pour la première fois sur ce territoire, le Département reçoit une politique d'accompagnement des territoires, des collectivités et des associations sous la forme d'appel à projets commun entre la communauté urbaine G.P.S.O. et l'Etat, dans le cadre de la politique de la ville. Le Département poursuivra cet appel à projets dans cinq axes :

- Le soutien aux parents dans leur rôle éducatif ;
- La promotion de l'autonomie des jeunes et de la citoyenneté ;
- La mobilisation et l'inclusion sociale des publics les plus fragiles ;
- la promotion de la place des femmes dans l'espace public et la lutte contre les violences à l'égard des femmes ;

- la promotion de l'accès aux droits, à l'information, et au numérique.

Cet appel à projets commun aura une communauté de période d'ouverture, ce qui facilitera les démarches des porteurs de projets, souvent des associations. Un seul et unique document sera demandé. Cet appel à projet concernera les quartiers en politique de la ville et les quartiers en veille. Pourront être porteurs de projets des personnes morales ou de droit public ou les associations de loi 1901. Cet appel à projet concernera exclusivement des charges de fonctionnement et éventuellement des frais d'achat s'ils ne consomment pas plus de 20 % des dépenses. Pour tout montant supérieur à 23 000 euros, une convention d'objectifs et de moyens est signée. Pour les montants inférieurs à 23 000 euros, le versement sera unique et interviendra après le vote en Commission permanente.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5828 est adoptée à l'unanimité.

Appel à projets solidarité 2019 sur le Territoire d'action départementale de Saint Quentin

Bertrand COQUARD, *rapporteur* – Cette délibération concerne le territoire d'action départementale de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'appel à projets solidarité 2019 fait suite à un appel à projets très réussi en 2018 et pour lequel il reste quelques fonds à utiliser. Les objectifs sont identiques à ceux présentés dans la délibération précédente. Les critères d'éligibilité diffèrent légèrement :

- Une solidité financière du projet et de la structure porteuse, via l'analyse des budgets prévisionnels fournis ;
- Une argumentation basée sur un constat, un diagnostic de besoins peu ou mal satisfaits ;
- Une action en complémentarité des actions menées par le TAD et en cohérence avec les politiques du Département ;
- Une dimension multi partenariale avec l'implication d'au moins un partenaire ;
- Un dépôt de candidature dématérialisé via le portail des subventions départemental, dans les délais ;
- L'existence d'indicateurs d'évaluation, d'impact et de suivi opérationnels.

L'ouverture de ce dispositif est proposée entre le 26 novembre 2018 et le 25 janvier 2019. Une pré-instruction sera menée par les services du Département, puis un Comité départemental composé d'un ou plusieurs conseillers départementaux et de professionnels se réunira en avril 2019 pour choisir les projets.

Les modalités de financement sont identiques dans la limite de 80 % d'aides publiques. Il vous est proposé de plafonner la subvention départementale à 80 000 euros par projet, avec un taux maximal de subvention de 70 %.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5829 est adoptée à l'unanimité.

Territoire d'action départementale de Saint Quentin. Attribution de subventions

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Cette délibération concerne l'attribution de subventions dans le cadre des dotations sociales globales sur le territoire d'action départementale de Saint-Quentin-en-Yvelines sur les volets enfance/famille et insertion sociale. Le territoire d'action départementale a initié plusieurs démarches en 2018, notamment en faveur des quartiers prioritaires sur ces thématiques :

- Sur le volet « enfance/famille », cinq acteurs locaux associatifs ou communaux ont répondu et sept actions différentes seront initiées sur l'année 2018 pour un montant total de subventions de 22 700 euros (les subventions allant de 2 000 à 6 000 euros).
- Sur le volet « insertion » deux acteurs locaux associatifs ont répondu : la première action sera subventionnée à hauteur de 2 000 euros et la seconde de 24 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5830 est adoptée à l'unanimité

Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – La délibération porte sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du C.I.G. Au cours du premier semestre 2018, le C.I.G. a procédé à une mise en concurrence pour la passation d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire. Celui-ci prendra effet le 1^{er} janvier 2019 pour quatre ans. Le Conseil départemental a accepté l'invitation du C.I.G. à se joindre à cette procédure de renégociation par délibération du 20 octobre 2017. A l'issue de la consultation, le C.I.G. a décidé le 28 juin 2018 d'attribuer le marché relatif à l'assurance des risques statutaires des personnels au courtier gestionnaire à Sofaxis répondant avec l'assureur C.N.P. Assurances. Les prestations garanties par le candidat retenu ont été analysées et correspondent aux attentes du Département (ex. : déclarations en ligne des sinistres,

séances de soutien psychologique pour l'agent victime d'agression ; mise à disposition d'un interlocuteur personnalisé par dossier...).

Le contrat-groupe d'assurance statutaire couvre la prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les agents relevant de la C.N.R.A.C.L. et pour les agents détachés dans la collectivité.

Les propositions tarifaires tiennent compte de la sinistralité de notre collectivité depuis quatre ans, de la pyramide des âges des agents et des provisions techniques nécessaires à la gestion d'un contrat en capitalisation. Le taux de cotisation est garanti pendant deux ans par C.N.P. Assurances, pour l'assurance des agents relevant de la C.N.R.A.C.L.

Le taux proposé pour notre collectivité pour les garanties « accidents de travail » et « maladies professionnelles » sans franchise, est de 1,24 %. A ce taux s'ajoute la participation aux frais de gestion du C.I.G., qui représente 0,01 %.

Après évaluation de la base de cotisation en prenant en compte les effectifs au 31 décembre 2017 de la masse salariale correspondante, le montant de la prime au titre de l'année 2019 est estimé à 906 787 euros. A cette somme, il conviendra d'ajouter le montant des frais de gestion du C.I.G. de 0,01 %, soit un montant total à prévoir de 7 312 euros sur le budget 2019.

L'augmentation de la cotisation (de 0,53 % à 1,24 %) par l'assureur s'explique par l'augmentation de la sinistralité, accidents du travail et maladies professionnelles, le nombre de celles-ci ayant pratiquement doublé au cours des quatre années du contrat en cours.

De 2015 à 2017, le nombre de jours d'arrêts faisant suite à un accident du travail a augmenté de 48 % (+ 1730 jours) et le nombre de jours d'arrêts pour maladie professionnelle de 40 % (+ 2 290 jours). La sinistralité concerne plus particulièrement les agents des collèges (57 % des accidents de travail et 76 % des maladies professionnelles en 2017), en raison de la pénibilité de leurs métiers et du vieillissement de cette population.

Le montant important des remboursements effectués par l'assureur au Département, au regard de la cotisation payée au titre de l'année 2018, en est l'illustration. Ainsi pour l'année civile 2018, la cotisation payée à Sofaxis est de 500 387 euros, les remboursements perçus sont nettement plus élevés (986 802 euros).

L'adhésion au contrat groupe d'assurance du C.I.G. permettra dans un esprit de mutualisation des risques, de couvrir nos obligations statutaires et de bénéficier de conseils dans le domaine de la prévention des risques et de l'absentéisme.

M. LE PRESIDENT – La majorité des accidents professionnels surviennent dans les collèges : j'invite les collégiens à être gentils.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5822 est adoptée à l'unanimité

L'assemblée départementale se réunira le 21 décembre prochain. Les dates des séances du Conseil départemental pour l'année 2019 sont les suivantes : 25 janvier, 29 mars, 28 juin, 18 octobre, 22 novembre et 20 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 12.

Le Secrétaire :

Karl OLIVE

Le Président :

Pierre BEDIER

**Communication des marchés notifiés entre le 19 Septembre et le 10 Novembre 2018
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant HT	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Code postal	Nom du contractant
20188798	Marché relatif à la fourniture d'un progiciel et la mise en place d'une solution informatique d'affichage dynamique, avec prestations associées et maintenance	01/10/2018	2	51 215,00	0,00	0,00	54200	Multimedia Concept
20188856	Achat de places pour les 13 matchs de rugby à domicile du Racing 92 pour la saison 2018/2019 et les prestations de services associées pour les jeunes Yvelinois	02/10/2018	0	78 000,00	0,00	0,00	92000	SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ARENA
20188928	MS n°04 - AMO programmation campus santé à Becheville	30/10/2018	0	23 425,00	0,00	0,00	75012	SCET (Service Conseil Expertises Territoires)
20188862	Marché relatif à l'impression et l'installation de visuels de communication sur les façades de l'Hôtel du Département	05/10/2018	2	0,00	0,00	50 000,00	92120	Art et The City
201888851	Entretien, réparation courante et travaux ponctuels de gros entretiens et/ou grosses réparations du patrimoine du	26/10/2018	3	0,00	0,00	0,00	95310 94120	SOCIETE PARISIENNE D'ALUMINIUM ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE

	Département des Yvelines								
20188813	Mission de Délégué à la protection des données DPD ou DPO pour le Département des Yvelines et le SDIS des Yvelines	02/10/2018	0	0,00	0,00	220 000,00	75008	mc2i Groupe	
20188879	MS n°03 : mission d'AMO pour l'opération de construction du SDIS des Mureaux	08/10/2018	0	25 000,00	0,00	0,00	77200	Team Concept	
20188706	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité du collège - sécurisation de la passerelle d'accès - réfection des sanitaires élèves - MOE	09/10/2018	0	68 355,00	0,00	0,00	91190	BONNAL NIELS	
20188865	Aménagements Paysagers	29/10/2018	0	840 642,45	0,00	0,00	91320	AGRIGEX ENVIRONNEMENT	
20188650	entretien complet et maintenance des extincteurs	17/09/2018	3	0,00	0,00	0,00	59400	INCENDIE PROTECTION SECURITE	
20188870	MS n°01 - Mission d'AMO pour l'opération de réalisation du futur collège du secteur nord-ouest du bassin d'éducation de Rambouillet	06/10/2018	0	22 300,00	0,00	0,00	75012	SCET (Service Conseil Expertises Territoires)	
20188926	Marché subséquent n°12 Mission d'évaluation opérationnelle des	22/10/2018	0	41 668,00	0,00	0,00	92000	CITALLIOS	

	projets des communes d'ECQUEVILLY et de JUZIERS								
20188911	Evaluation et suivi de la stratégie de communication déployée par le Conseil départemental et son Président dans les médias audiovisuel et sur internet.	19/10/2018	0	0,00	0,00	50 000,00	92100	ORIGINE COMMUNICATION	
20188874	MS n°02 - Mission d'AMO pour l'opération de réhabilitation du bât. S de l'IEP Sciences Po Saint-Germain-en-Laye en learning center	08/10/2018	0	0,00	0,00	0,00	37500	A2MO	
20188640	fourniture de meubles à plans pour les archives historiques	14/09/2018	0	23 322,60	0,00	0,00	77230	ALFI	
20188682	Implantation d'un progiciel de gestion des frais de mission	26/09/2018	0	0,00	0,00	200 000,00	69760	DIMO SOFTWARE	

Conseil départemental du 23 novembre 2018
LISTE DES AVENANTS NOTIFIES
(du 19 septembre 2018 au 10 novembre 2018)

N°	N° de marché Titulaire	Opération objet du marché	Avenant n°	Montant initial du marché HT euros	Montant avant le présent avenant HT euros	Montant du présent avenant HT euros	Nouveau montant du marché HT euros	% de variation (sur montant initial)	NOTIF
1	2018-0027 CVS	Mission de conseils et d'assistance juridiques auprès du département des Yvelines concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée, les marchés globaux de performance et les marchés globaux sectoriels	1	15 680,00	15 680,00	750,00	16 430,00 €	4,78%	13/09/2018
2	2017-0522 NEGRO	SAINT GERMAIN EN LAYE Gendarmerie Remplacement des menuiseries extérieures des logements de fonction Lot 1 - installation de chantier - menuiseries extérieures	1	945 596,00	945 596,00	28 446,00	974 042,00 €	3,01%	26/09/2018
3	2017-0405 TECSERAL	PLAISIR Collège Blaise Pascal Travaux de ravalement des façades Lot n° 2 - Menuiseries extérieures	1	245 298,00	245 298,00	4 320,00	249 618,00 €	1,76%	11/10/2018
4	2015-359 VANINETI	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 4 - Charpente, couverture, étanchéité	1	1 700 000,00	1 700 000,00	18 909,40	1 718 909,40 €	1,11%	10/10/2018

5	2018-0479 GTPR	TRIEL SUR SEINE Collège les Châtelaines Réfection des étanchéités des toitures terrasses; mise en accessibilité du site avec création d'un ascenseur Lot n°1 - désamiantage - gros œuvre - corps d'état secondaires et techniques	1	1 074 269,21	1 074 269,21	26 668,55	1 100 937,76 €	2,48%	10/10/2018
6	2018-1930 AU CŒUR DES TOITS	GUYANCOURT Collège Ariane Travaux de réfection des couvertures Lot unique	1	422 529,75	422 529,75	46 030,40	468 560,15 €	10,89%	18/10/2018
7	2015-363 CLIMANET	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 8 - Plomberie, chauffage, ventilation, équipements de cuisine	2	534 000,00	534 000,00	25 594,80	559 594,80 €	4,79%	10/10/2018
8	2017-0451 EIFFAGE ENERGIE	BONNELLES Collège Les 3 Moulins Travaux de mise aux normes ascenseur, réfection courants forts et faibles, rénovation des sanitaires RDC, remplacement des 2 chaudières Lot n° 4 - Electricité courant fort et faible	1	124 711,74	124 711,74	7 936,61	132 648,35 €	6,36%	10/10/2018
9	2017-0503 THERMOSANI	VILLEPREUX Collège Léon Blum Restructuration des sanitaires élèves du re-de- chaussée, réfection totale de la chaufferie, réfection du vide sanitaire, réfection partielle de l'étanchéité des toitures terrasse, rénovation des courants faibles, mise en oeuvre de couvertines en zinc sur les portiques de	1	30 236,00	30 236,00	350,00	30 586,00 €	1,16%	10/10/2018

		façade de l'externat Lot n° 2 - Couverture, étanchéité							
10	2018-0749 GTPR	TRIEL SUR SEINE Collège Les Chatelaines Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses, mise en accessibilité du site avec création d'un ascenseur Lot n° 1 - Désamiantage, gros œuvre, corps d'état secondaires et techniques	2	1 074 269,21	1 100 937,76	3 490,00	1 104 427,76 €	2,81%	10/10/2018
11	2016-49 ETANCHEITE DU NORD	GUYANCOURT Collège Paul Eluard Travaux de remplacement de revêtement de sol dans le bâtiment "administration externat", réfection et mise en conformité à la réglementation accessibilité et à la réglementation incendie Lot n° 3 - Etanchéité	1	349 586,85	349 586,85	-77 404,92	272 181,93 €	-22,14%	24/10/2018
12	2018-1930 AU CŒUR DES TOITS	GUYANCOURT Collège Ariane Travaux de réfection des couvertures Lot unique	2	422 529,75	468 560,15	18 506,00	487 066,15 €	15,27%	18/10/2018

13	2016-1193 DITER	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 3 - Menuiseries extérieures, intérieures, serrurerie	1	425 000,00	425 000,00	50 058,60	475 058,60 €	11,78%	24/10/2018
14	2018-749 GTPR	TRIEL SUR SEINE Collège Les Chatelaines Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses, mise en accessibilité du site avec création d'un ascenseur Lot n° 1 - Désamontage, gros-œuvre, corps d'état secondaires et techniques	3	1 074 269,21	1 104 427,76	771,75	1 105 199,51 €	2,88%	24/10/2018
15	2016-1192 SISAP FACADES	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 4 - Revêtements de façades	1	215 024,30	215 024,30	40 189,14	255 213,44 €	18,69%	24/10/2018
16	2016-93 ALTEMPO	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 13 - Construction de bâtiments modulaires préfabriqués	2	670 816,77	818 353,30	43 172,31	861 525,61 €	28,43%	29/10/2018
17	2016-93 ALTEMPO	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 13 - Construction de bâtiments modulaires préfabriqués	3	670 816,77	861 525,61	5 824,99	867 350,60 €	29,30%	29/10/2018

18	2015-356 RTP	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 1 - Voirie réseaux divers Espaces Verts	1	443 002,98	443 002,98	48 840,19	491 843,17 €	11,02%	29/10/2018
19	2015-358 ATLANTE CONSTRUCTION	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 3 - Gros oeuvre étendu	2	807 609,91	821 312,14	128 216,41	949 528,55 €	17,57%	29/10/2018
20	2015-361 SISAP AMENAGEMENT	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 6 - Second œuvre étendu	2	699 216,34	710 565,04	75 388,55	785 953,59 €	12,40%	29/10/2018
21	2015-362 TEAM RESEAUX	BREVAL Collège Les Nénuphars Réhabilitation du collège Lot n° 7 - Electricité CFO- CFA, mise en conformité ascenseur	2	399 006,13	403 866,34	62 614,59	466 480,93 €	16,91%	29/10/2018
22	2014-585 AMT	SARTROUVILLE Collège Colette Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 5 - Démolitions, clos couvert, finitions techniques, VRD	6	3 974 710,87	4 358 982,10	22 528,90	4 381 511,00 €	10,23%	29/10/2018
23	2016-1094 ROLAND	Déviation et aménagement sur place de la RD 307 0 Saint Nom la Bretèche, Noisy-le-Roi et Villepreux Voirie Ouest	2	5 276 098,60	5 276 098,60	359 495,93	5 635 594,53 €	6,81%	24/10/2018

SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>DECISION MODIFICATIVE N°1-2018</i>	2
<i>DECISION MODIFICATIVE N°1 -2018 CLOTURE DES AP</i>	2
<i>DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA PROVISION FOND DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL)</i>	3
<i>APPROBATION DE 4 CONTRATS RURAUX POUR LES COMMUNES DE BOINVILLE-LE-GAILLARD, BREUIL-BOIS-ROBERT, PERDREAUVILLE ET TOUSSUS-LE-NOBLE</i>	3
<i>APPROBATION DE 2 "DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT" POUR LES COMMUNES DES CLAYES-SOUS-BOIS ET DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES ET ADOPTION DE 2 AVENANTS AU "CONTRAT DEPARTEMENTAL" POUR LES COMMUNES DE BAILLY ET DE BEYNES</i>	4
<i>PROROGATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU</i>	5
<i>TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE SEINE AVAL. APPEL A PROJETS 2019. POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN</i>	5
<i>APPEL A PROJETS SOLIDARITE 2019 SUR LE TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE DE SAINT QUENTIN</i>	6
<i>TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE DE SAINT QUENTIN. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</i>	7
<i>ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE</i>	7
<i>LISTE DES MARCHES NOTIFIES ENTRE LE 19 SEPTEMBRE ET LE 10 NOVEMBRE 2018</i>	10
<i>LISTE DES AVENANTS NOTIFIES ENTRE LE 19 SEPTEMBRE ET LE 10 NOVEMBRE 2018</i>	13
SOMMAIRE	18